

Ne rien « lâcher » sur la réforme de la formation

Pour le vice-président de la Fédération de la formation professionnelle, il ne faut pas que le gouvernement sacrifie ce dossier en vue d'obtenir l'accord des syndicats et du patronat sur la refonte de l'assurance-chômage

PAR PIERRE COURBEBASSE

La nécessité d'une réforme de la formation professionnelle ne se discute plus. Reste à savoir comment la concrétiser. La réforme promise par le président de la République est présentée comme un des axes de la stratégie du gouvernement. Cette mise en avant est une originalité qui tranche avec les paroles convenues de tous ses prédécesseurs depuis les années 1980. Il faut en finir avec les louanges sur les vertus de la formation professionnelle, suivies de réformes à doses homéopathiques et non évaluées.

Le président de la République a visiblement pris la mesure de la pénurie de compétences qui entrave l'économie française. Le gouvernement souhaite, pour les cinq prochaines années, consacrer 15 milliards d'euros à la formation de ceux qui ont des difficultés à accéder à l'emploi, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en apprentissage.

Mais soyons pragmatiques. Pour espérer multiplier les actions de formation, il faut d'abord s'assurer de la bonne utilisation de l'argent récolté auprès des entreprises. Pour ce faire, le président de la République a fait sien l'idée, défendue par la Fédération de la formation professionnelle, de diminuer le nombre d'intermédiaires. Cette évolution doit être accompagnée d'ajustements supplémentaires

pour fluidifier le rapprochement entre l'offre et la demande de formation. A ce titre, il ne faudrait plus se contenter d'établir des listes de diplômés. Un pilotage par l'évaluation de la qualité doit être mis en œuvre.

Cette évaluation doit être réalisée par une agence indépendante et s'appuyer sur les remontées des utilisateurs de formation, entreprises et individus, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi. La qualité se mesure par les taux de réussite et de placement des individus. Mais ceux-ci doivent aussi être mieux accompagnés dans la recherche de formation. Il est impératif d'aider les demandeurs d'emploi, les jeunes ayant abandonné leur scolarité et les salariés en difficulté à profiter de leur « droit de tirage », ou plus concrètement de leur droit à une formation en alternance.

LE RISQUE DU DONNANT-DONNANT

Le gouvernement ira-t-il au bout de ses intentions dans ce domaine ? Les ordonnances de modification du code du travail publiées cet été n'ont pas été appréciées par les organisations syndicales. La réforme de l'assurance-chômage à venir, qui pourrait mettre un terme au paritarisme, risque d'augmenter leur mécontentement. Contrairement aux « discussions », méthode employée pour la réforme du code du travail, le gouvernement a choisi la méthode de la « négociation » sur l'assurance-chômage comme sur la formation professionnelle. Or, dans une négociation, la règle d'or pour obtenir des avancées et finir par s'entendre sur un texte est celle du donnant-donnant. On peut craindre que, pour obtenir l'accord des organisations syndicales et patronales sur la réforme de l'assurance-chômage, le gouvernement ne lâche du lest sur la formation professionnelle.

Trop souvent par le passé, la nécessaire réorganisation de notre système de formation professionnelle a tenu le rôle de roue de secours des négociations sur d'autres problématiques. Les liens entre partenaires sociaux et organismes paritaires de collecte des fonds de la formation professionnelle sont d'ordre financier et politique. Il est peu probable que les premiers aient très envie de modifier quoi que ce soit à la gestion des seconds. La réforme de la formation professionnelle ne doit pas être de nouveau victime de tractations entre partenaires sociaux. Cette fois-ci, elle doit être vraiment prise au sérieux. ■



Pierre Courbebaisse
est vice-président de la
Fédération de la formation
professionnelle